

## DEMANDE DE CRÉDIT

### Séance du Conseil général du 22 mai 2019

#### **Objet :**

Mise aux normes de la protection incendie des locaux scolaires  
Demande de crédit complémentaire de Fr. 55'000.-



#### **Descriptif de la demande :**

Lors de la séance du conseil général du 2 mai 2018, une demande de crédit de Frs 208'000.- a été acceptée pour la transformation des locaux scolaires. Cet investissement comprenait l'agrandissement d'une salle enfantine ainsi que la création d'une bibliothèque scolaire.

Afin de répondre aux nouvelles normes en vigueur suite à la mise à l'enquête de la bibliothèque scolaire qui sera aménagée au rez-de-chaussée du complexe, le préavis des services de l'Etat nous impose des exigences supplémentaires au niveau du feu pour la paroi séparant le couloir de la future bibliothèque ; cloison côté couloir avec une résistance EI60, changement des vitrages existants par des vitrages EI60, pose de clapets et grilles coupe-feu ainsi que des portes EI30.

Cloison EI60 entre le couloir et la bibliothèque	Fr. 10'000.-
3 vitrages EI60 entre le couloir et la bibliothèque	Fr. 10'000.-
2 portes EI30	Fr. 5'000.-
Grilles de ventilation « coupe-feu » pour la décompression du local	Fr. 6'000.-
Pose de clapets coupe-feu sur les canaux d'amenée d'air de la ventilation	Fr. 7'000.-
Nouveaux faux-plafond dans le couloir	Fr. 5'000.-
Démontage supplémentaire	Fr. 5'000.-

Cette mise aux normes est indispensable afin de pouvoir réaliser la bibliothèque qui découle d'une obligation légale suite à l'entrée en vigueur de la loi scolaire.

**Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 55'000.-**

#### **Financement :**

Par emprunt bancaire

#### **Frais financiers :**

Intérêts estimatifs 2 % : Fr. 1'100.-

Amortissement 3 % : Fr. 1'650.-

**Charges annuelles : Fr. 2'750.-**

